



# TRADUCTION DE LA LETTRE PASTORALE

DE

M<sup>GR</sup> ARMAND FRANÇOIS MARIE DE CHARBONNEL, ÉVÊQUE DE TORONTO,

SUR L'ÉTABLISSEMENT EN CETTE VILLE

## D'UNE MAISON DE PROVIDENCE.

ARMAND FRANÇOIS MARIE DE CHARBONNEL, PAR LA GRACE DE DIEU ET L'AUTORITÉ DU SAINT SIÈGE APOSTOLIQUE, ÉVÊQUE DE TORONTO,

AU CLERGÉ ET AUX FIDÈLES DE SON DIOCÈSE, SALUT ET BÉNÉDICTION EN N. S. J. C.

VÉNÉRABLES FRÈRES ET CHERS ENFANTS,

La loi de l'hospitalité est aussi ancienne que la loi de faire à autrui ce que nous désirons nous être fait à nous-mêmes. « Faites part de votre pain à celui qui a faim, et faites entrer dans votre maison ceux qui ne savent où se retirer..... et votre justice marchera devant vous et la gloire du Seigneur vous protégera (1). »

Mais quand s'accomplira cette promesse de justice et de gloire en faveur de ceux qui exercent l'hospitalité? Ecoutez, Chers Frères, une des pages les plus sublimes de l'Évangile. « Or quand le Fils de l'Homme viendra dans sa majesté, accompagné de tous ses saints Anges, il s'assiera sur le trône de sa gloire, et toutes les nations étant assemblées devant lui, il séparera les uns d'avec les autres comme un berger sépare les brebis d'avec les boucs. Et il mettra les brebis à sa droite et les boucs à sa gauche. Alors le Roi dira à ceux qui sont à sa droite : Venez, vous, bénis de mon Père, posséder le royaume qui vous a été préparé dès le commencement du monde. Car j'ai eu faim et vous m'avez donné à manger; j'ai eu soif et vous m'avez donné à boire; j'ai eu besoin de logement et vous m'avez logé; j'ai été nu et vous m'avez revêtu; j'ai été malade et vous m'avez visité. Alors les justes lui répondront : Seigneur, quand est-ce que nous vous avons vu avoir faim, et que nous vous avons donné à manger; ou avoir soif et que nous vous avons donné à boire? Quand est-ce que nous vous avons vu sans logement, et que nous vous avons logé, ou sans habits et que nous vous avons vêtu? Et quand est-ce que nous vous avons vu malade et que nous vous sommes venus visiter? Et le Roi leur répondra : Je vous le dis en vérité, autant de fois que vous l'avez fait à un des moindres de mes frères que voici; c'est à moi-même que vous l'avez fait. Il dira ensuite à ceux qui seront à sa gauche : Retirez-vous de moi, maudits, et allez au feu éternel qui a été préparé pour le diable et pour ses anges. Car j'ai eu faim et vous ne m'avez pas donné à manger; j'ai eu soif et vous ne m'avez pas donné à boire; j'ai eu besoin de logement et vous ne m'avez point logé; j'ai été sans habits et vous ne m'avez point revêtu; j'ai été malade et vous ne m'avez point visité. Alors ils lui répondront aussi : Seigneur, quand est-ce que nous vous avons vu avoir faim ou avoir soif, ou être sans logement et sans habits, ou malade et que nous avons manqué à vous assister? Mais il leur répondra : Je vous dis en vérité, autant de fois que vous avez manqué de le faire à un de ces petits, vous avez manqué de le faire à moi-même; et ceux-ci iront dans le supplice éternel, et les justes dans la vie éternelle (2). »

Or, après de telles promesses, menaces et sanctions qui pourrait, qui voudrait ne pas contribuer généreusement à l'établissement d'une Maison de Providence, dans cette cité opulente, en faveur des nécessiteux, des immigrants, des enfants, des vieillards, des invalides et des malheureux de tout genre. Avant tout, prêchait saint Pierre, « mais avant toutes choses, ayez une charité persévérante les uns pour les autres, car la charité couvre beaucoup de péchés. Exercez entre vous l'hospitalité sans murmurer (3). »

Mon bien-aimé, écrivait saint Jean à un membre de la primitive Eglise, « mon bien-aimé, vous faites une bonne œuvre d'avoir un soin charitable pour les frères et particulièrement pour les étrangers. Vous ferez bien de les faire conduire et assister dans leurs voyages d'une manière digne de Dieu, car c'est pour son nom qu'ils sont partis sans recevoir aucune assistance des gentils. Nous sommes donc obligés de traiter favorablement ces sortes de personnes, pour travailler avec elles à l'avancement de la vérité (4). »

Saint Paul recommandait aux nouveaux chrétiens de Rome de secourir leurs frères dans leurs besoins et d'exercer l'hospitalité; il déclarait aussi à deux évêques, ses disciples Timothée et Tite, qu'un évêque doit être hospitalier, et aux Hébreux convertis, il écrivait : « Que la charité fraternelle règne parmi nous, ne négligez pas l'hospitalité, puisque quelques-uns, en l'exerçant, l'ont, sans le savoir, donnée à des anges (5). »

Et dans le fait, Chers Frères, ne connaissez-vous pas l'hospitalité des patriarches à l'égard d'étrangers qui leur étaient inconnus, celle de la famille de Job parmi les gentils, et celle de Tobie envers ses compatriotes dans la terre de l'exil; vous connaissez les bénédictions de Dieu accordées à la pratique de l'hospitalité; Abraham et Sara reçurent dans leur vieillesse la promesse d'un fils, Loth fut délivré du feu de Sodome; Laban et Rebecca devinrent les ancêtres du Messie; Rahab échappa à la ruine de Jéricho; Samson fut accordé à ses parents contre les lois de la nature; la veuve de Sarepta obtint que sa petite provision d'huile et de farine devint inépuisable, que son fils unique ressuscitât; la Sunamite hospitalière reçut la

(1) Isai, chap. LVIII, 7, 8. — (2) Saint Matthieu, ch. XXV, 31. — (3) 1<sup>re</sup> Epître de Saint Pierre, v. 8. — (4) Saint Jean, 3<sup>e</sup> Epître, v. 5. — (5) Hebr. XIII, 1, 2.

même grâce de résurrection pour son enfant ; Job et Tobie recouvèrent au centuple leur première postérité ; Marthe et Marie obtinrent la résurrection de leur frère Lazare ; Zachée, la conversion de toute sa maison ; les barbares de Malte, la guérison du père de Publius, leur chef, et de tous les malades de leur île hospitalière.

Encore une fois, Mes Frères, après de tels exemples et récompenses d'hospitalité, qui pourrait ou voudrait ne pas contribuer à l'établissement d'une Maison de Providence, en faveur des infortunes toujours croissantes de Toronto ?

Dans tous les temps, l'une des gloires de la sainte Eglise catholique a été de pourvoir à tous les besoins de l'humanité souffrante ; depuis les sept premiers diacres ordonnés par les apôtres pour avoir soin des pauvres et des veuves, depuis Constantin jusqu'à nos jours, depuis Rome jusqu'aux extrémités de l'univers dont le siège de Pierre est le siège de la charité, parce qu'il est le centre de la foi, des institutions religieuses, des établissements, des communautés dévoués aux différentes œuvres de miséricorde sous les cent formes diverses de la charité divine ont été presque innombrables. A travers tous les siècles, des papes, des évêques et des princes chrétiens ont rivalisé entre eux pour fonder partout des maisons de bienfaisance ; papes et conciles ont souvent fait des lois en leur faveur, et leurs lois sur les droits et les privilèges de ces institutions de charité forment une partie du droit canon. — L'Angleterre, alors qu'elle était une des perles de la sainte Eglise catholique était célèbre par ses maisons de charité, aussi bien que l'Ecosse pour l'hospitalité toute patriarcale de ses généreux montagnards ; quant à l'Irlande, les ruines de ses abbayes et de ses monastères répandues sur la surface de cette île éminemment chrétienne, rendent un glorieux témoignage à la foi vive et à la charité ardente de ses habitants, et grâce à cette foi de salut que des siècles de cruelle persécution n'ont jamais pu arracher du cœur de son peuple, la charité de l'Irlande ne cesse de porter partout des fruits inépuisables.

La charité des anciens Canadiens est historique, et dans tous les souvenirs de ce pays, Québec et Montréal peuvent être fières des monuments de leur bienfaisance catholique ; Toronto, il est vrai, est en voie de bâtir un nouvel hôpital mieux proportionné à l'accroissement de sa population, elle<sup>(1)</sup> a aussi une maison d'industrie<sup>(2)</sup> qui répond à quelques-uns de ses besoins ; mais ne manquons-nous de rien autre ? Sommes-nous pourvus en proportion de toutes les infortunes de cette grande ville ? Par exemple, ne devrions-nous pas abriter pendant quelques jours les immigrants pauvres, surtout les veuves, les mères et leurs filles dans le besoin, donner quelque repos à leur esprit, leur cœur et leur corps par tous les soins d'une hospitalité vraiment chrétienne, et par toutes les informations dont ils peuvent avoir besoin pour trouver de l'emploi, du travail ou du terrain. Qui a vu ces pauvres immigrants remplir chaque année nos bateaux de transports, nos quais et nos rues sans se sentir l'âme déchirée à la vue de leur condition si digne de pitié ? C'est ce qui nous fit répondre l'an dernier, quand on nous demanda de contribuer aux fonds patriotiques, que les milliers d'enfants qui dans notre diocèse meurent de faim spirituelle par manque d'éducation religieuse, et les milliers d'émigrants que la tyrannie la plus injuste nous envoie tous les ans dans une condition pire que celle des malheureuses victimes de la guerre d'orient, avaient un droit privilégié sur toutes nos épargnes.

Si, à notre arrivée au milieu de vous, Chers Frères, nous n'avions pas trouvé à liquider une dette de trois cent mille francs, si notre premier devoir n'eût pas été de pourvoir à l'éducation religieuse qui est le fondement indispensable de tout bien individuel, domestique et social ; et par conséquent d'établir un collège, un couvent, des Frères et des Sœurs pour nos écoles de tous rangs, la détresse de nos pauvres immigrants aurait été l'un des premiers objets pratiques de notre dévouement. Mais à présent que la dette de la cathédrale est réduite presque à rien ; à présent que nous pouvons recevoir dans nos écoles plus d'enfants qu'il n'en vient, faisons quelque chose pour ces chers émigrants ; il est bien vrai que nous sommes encore sans clocher et sans cloches, que notre cathédrale inachevée manque des décorations intérieures et extérieures les plus désirables pour la rendre digne de son architecture, digne de votre foi et de votre piété, digne du culte du Dieu de toute majesté ; mais saint Laurent vendit les trésors de l'Eglise pour les pauvres, et l'apôtre de la charité de notre dernier siècle, saint Vincent de Paul préférerait la fondation et l'amélioration des Maisons de bienfaisance à la décoration et à la construction de nouvelles Eglises ; c'est ce qu'il fit quand les Dames de Paris lui présentèrent cinq cent mille francs pour la construction d'un Temple magnifique.

Que ces sentiments tout particuliers de notre cœur pour les pauvres émigrants ne vous surprennent pas, Chers Frères ; nous sommes nous-même le fils d'émigrants, et nos parents et nos amis dans la plus grande détresse reçurent en Angleterre et en Allemagne la plus bienveillante hospitalité ; et notre tendre mère était si compatissante envers les compagnons de son adversité sur la terre d'exil, qu'elle vendit le reste de ses précieux vêtements pour nourrir et chauffer un pauvre émigré octogénaire.

Outre ce léger soulagement à donner aux pauvres émigrés, dans notre Maison de Providence, ne pourrions-nous pas aussi y recevoir quelques malades et y recueillir un plus grand nombre d'orphelins ? Nous en avons une trentaine, il y a cinq ou six ans ; nous en recueillons à présent quatre-vingt au moins, qui se renouvellent sans cesse, et si nous avions de la place, nous pourrions en avoir des centaines de plus. Or, dites-moi, chers peuples de Toronto et d'Hamilton, qui jusqu'à présent avez montré tant de tendresse à l'égard de nos bien-aimés orphelins et de leurs secondes mères, nos Sœurs de St-Joseph, existe-t-il une meilleure œuvre que celle de protéger, en aussi grand nombre que possible, ces pauvres<sup>(3)</sup> petits abandonnés si chers à Notre-Seigneur, qu'il considère comme fait à lui-même ce qui est fait au dernier d'entre eux ? Eh bien ! contribuez à notre Maison de Providence, pour obtenir de Dieu la grâce de les préserver de cette grande infortune.

Ne pourrions-nous pas également préserver quelques jeunes filles d'une ruine autrement désastreuse, et en arracher d'autres de l'abîme dans lequel elles sont plongées, abriter quelques veuves et secourir quelques personnes accablées d'années et d'infirmités ? Si, durant le dernier choléra, nous avions eu une Maison de Providence où des Sœurs de Saint-Joseph, des médecins et des prêtres eussent en permanence exercé leur charité, aurions-nous été les témoins de tant de morts occasionnées par le manque de soins prompts et à propos ?

Un autre motif d'augmenter le nombre de nos maisons de bienfaisance, c'est que l'indigence, la paresse, la mendicité, l'intempérance et d'autres vices sont trop souvent des sœurs qui vivent ensemble. Donc, supprimer ou diminuer ces désordres domestiques et sociaux, ce qui sera un des principaux objets de notre Maison de Providence, est une des meilleures œuvres de moralisation ; et ce besoin est si fortement senti parmi nous, que l'un de nos concitoyens, Chers Frères, a déjà souscrit pour une somme de 4,800 fr., et quelques autres ont fait également de généreuses promesses à la même fin.

Une raison personnelle pour nous de fonder cette Maison de Providence, est notre désir, depuis longtemps, de mourir dans une maison de ce genre; aussitôt que notre saint Père le Pape, notre maître suprême sur la terre, consentira à ce que nous nous retirions du gouvernement de ce diocèse, nous abandonnerons la résidence épiscopale à notre successeur, pour faire de notre Maison de Providence notre maison de retraite. Là, émigrant nous-même, pauvre, vieux et infirme, nous serons le chapelain, le serviteur, l'ami, le père de tous ceux qui, souffrants et affligés, habiteront la maison de votre charité, et nous nous préparerons ainsi à cette heureuse mort qu'Isaïe, Jésus-Christ et saint Vincent de Paul promettent aux cœurs miséricordieux : Pardon, bonheur et gloire.

Ne disons pas : les temps sont durs ; oui, les temps sont durs ; mais pourquoi le sont-ils ? C'est à cause de nos péchés : de nos péchés de vanité et de luxe, de nos péchés de cupidité et d'injustice, de nos péchés d'intempérance et d'impureté. La guerre, la famine, la peste, tous les fléaux viennent du péché, c'est la parole de Dieu. « La justice élève les nations, le péché les rend misérables (1). » Faisons donc pénitence pour nos iniquités, couvrons-en la multitude par la charité ; et précisément parce que les temps sont durs à cause de notre amour pour l'argent, faisons quelques sacrifices pour la construction d'un monument de charité, chacun selon ses moyens et la dette qu'il a contractée en vers la justice divine.

Maintenant je vous dis avec saint Paul aux Corinthiens. « Celui qui sème peu moissonnera peu, et celui qui sème avec abondance moissonnera aussi avec abondance. Que chacun donne ce qu'il aura résolu en lui-même de donner, non avec tristesse ni comme par force, car Dieu aime celui qui donne avec joie. Dieu est tout-puissant pour nous combler de toutes grâces, afin qu'ayant en tout temps et en toutes choses tout ce qui suffit, vous ayez abondamment de quoi exercer toutes sortes de bonnes œuvres, selon qu'il est écrit : Il distribue, il donne aux pauvres, et sa justice demeure éternellement. Car Dieu, qui donne la semence à celui qui sème, vous donnera le pain dont vous avez besoin pour vivre, et fera croître de plus en plus les fruits de votre justice (2). »

A CES CAUSES, le nom de Dieu invoqué, sous la protection de la Vierge toujours Immaculée, de saint Michel, saint Pierre, saint Paul, patrons de cette ville, nous en conjurons tous les habitants de souscrire à cette Institution de charité qui sera fondée à Toronto, appelée Maison de Providence de Saint-Vincent-de-Paul, ouverte à tous, sans distinction de croyances, et confiée au zèle de nos Sœurs de Saint-Joseph.

Tout don, de quelque nature qu'il soit, sera bien reçu, dûment enregistré et reconnu par lettre.

Des prières et des messes seront dites, régulièrement et à perpétuité, en faveur des Souscripteurs et des Bienfaiteurs de la Providence de Saint-Vincent-de-Paul, et pour nous obtenir la grâce d'une bonne mort, nous souscrivons nous-même pour ledit établissement une somme de 12.000 fr.

« Que la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ, la charité de Dieu et la communication du Saint-Esprit soient avec vous tous (3). »

Toronto, Fête du Sacré-Cœur de Jésus, 1856.

✠ ARMAND-FRANÇOIS-MARIE,  
*Evêque de Toronto.*

P. S. La première aile en voie de construction, de 144 pieds de long, par 50, quatre étages coûtera ~~208.~~ 150,000 fr.

(1) Prov. XIV, 34. — (2) II. Cor. IX, 6. — (3) II. Cor. VIII, 3.



